

Saisir les opportunités en matière d'énergie dans la région du Rhin supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2012

Lors de sa séance plénière du 18 juin 2012, le Bureau du Conseil Rhénan, sur proposition de deux commissions, d'une part Economie et Marché du travail et, d'autre part, Agriculture et Environnement, compte tenu aussi de ses différents constats en matière d'énergie, en particulier la résolution du 21 novembre 2008 qui souligne la nécessité d'une efficacité énergétique et d'une diversification des sources d'énergie,

1. constate, qu'au vu de la situation de concurrence entre les régions métropolitaines, le fait d'assurer à long-terme la couverture des besoins énergétiques représente un atout majeur.
2. réitère sa demande quant à la réalisation d'un approvisionnement du réseau électrique au moyen d'énergie produite au niveau local et ce, sans obstacles frontaliers
3. constate que la situation en matière de consommation d'énergie basse et efficace dans les bâtiments a évolué rapidement et de manière positive par la création du réseau énergie-climat TRION, axé sur le développement d'énergies renouvelables et une consommation d'énergie plus efficace dans les bâtiments, et ce grâce à
 - la mise en réseau des organismes et entreprises concernés et la création d'un faisceau d'initiatives pour la promotion d'innovations et la fixation de normes communes dans le but d'harmoniser les procédures et de créer un véritable marché transfrontalier dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments et de pouvoir servir d'exemple au niveau européen;
 - l'organisation de séminaires trinationaux sur le thème de la réduction de la consommation énergétique, destinés avant tout aux spécialistes du secteur de la construction;
 - et demande que le soutien accordé à cette structure soit poursuivi afin d'accélérer la mutation énergétique dans le bassin rhénan.
4. exprime sa conviction selon laquelle la Région Métropolitaine du Rhin supérieur, du fait de ses remarquables établissements d'enseignement supérieur et de recherche est prédestinée à être le lieu d'établissement pour des entreprises aptes à développer des technologies permettant l'usage d'énergies renouvelables jusqu'au stade de leur mise en œuvre. Le projet « Rheinsolar », soutenu par INTERREG est un bon exemple à cet égard, car il étudie la possibilité d'utiliser l'énergie solaire au moyen de matières organiques et élabore des applications correspondantes.
5. se déclare en faveur de la promotion d'une production d'énergies alternatives dans tous les domaines.
6. retient la demande de promouvoir des solutions décentralisées de production d'énergie et de simplifier les procédures d'homologation en la matière.
7. demande que l'orientation future d'INTERREG veuille continuer de soutenir le financement commun de projets innovants de ce genre, car ils contribuent à l'essor de l'économie et de l'énergie dans le Rhin supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- pour l'Allemagne, au gouvernement fédéral d'Allemagne ainsi qu'aux gouvernements des Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat
- pour la Suisse, au Conseil de la Confédération Helvétique et aux gouvernements des cantons d'Argovie, de Bâle-campagne, de Bâle-ville, du Jura et de Soleure.
- pour la France, au gouvernement français, à l'ADEME ainsi qu'à la Région Alsace;
- à la conférence du Rhin supérieur;
- aux responsables d'INTERREG.